

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_046

Ligne de trésorerie

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Agnès BADAROUX, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Max DALET, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Gérard PRÊTRE

Secrétaire de séance : Agnès BADAROUX

Date de convocation : 09 mai 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 15	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant que le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont risque de ne pas toujours avoir la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les factures ;

Considérant la proposition du président d'ouvrir une ligne de trésorerie et de la fixer à 100 000 euros aux meilleurs taux possibles avec la banque dont l'offre sera la plus intéressante ;

Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne :

- Durée : 1 an
- Index : EURIBOR 3 MOIS moyenné, flooré à zéro
- Marge : + 1,31%
- Commission d'engagement : 0,20% du montant mis à disposition
- Commission de non utilisation : 0,10 % si aucun tirage n'a été effectué

Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;

Confère, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles au président pour la mise en place et la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 25/05/2018
048-200080547-20180515-DE_2018_046-DE

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25/05/2018
et publié ou notifié
le 28/05/2018

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 25/05/2018
048-200080547-20180515-DE_2018_046-DE